

<https://www.pressegauche.org/Commission-speciale-sur-les-droits-des-enfants-et-la-protection-de-la-jeunesse-48088>



Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse -

L'APTS appelle le premier

ministre Legault à agir sans

prendre pour les enfants

et les familles

date de mise en ligne : lundi 3 mai 2021

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

LONGUEUIL, QC, le 3 mai 2021 - L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) reçoit avec beaucoup de satisfaction le rapport final de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), présidée par Régine Laurent, qui a été dévoilé aujourd'hui et rappelle sans équivoque que l'intérêt supérieur de l'enfant doit passer avant toute autre considération.

« Ce rapport historique pour les services jeunesse confirme ce que l'APTS avance depuis des années : l'amélioration des services offerts aux enfants et aux familles du Québec passe nécessairement par un réinvestissement massif, une révision de la charge de travail ainsi qu'une bonification des conditions d'exercice et de pratique des intervenant-e-s, autant en première ligne qu'en protection de la jeunesse. La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) doit cesser d'être la salle d'attente de l'urgence pour redevenir les soins intensifs. Nous l'avons dit. Nous l'avons répété. Le premier ministre François Legault et le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux Lionel Carmant doivent maintenant en prendre acte et mettre en place les mesures indispensables pour assurer le succès de la mise en oeuvre des recommandations », fait valoir Andrée Poirier, présidente de l'APTS.

L'APTS salue le travail colossal mené par les commissaires, offrant une vision d'ensemble prometteuse pour mieux soutenir les familles du Québec et protéger nos enfants. Parmi les recommandations qui se révéleront structurantes pour le réseau public de santé et de services sociaux, mentionnons la création d'un Commissaire au bien-être et aux droits des enfants, l'investissement dans les services de première ligne pour prévenir et contrer en amont la maltraitance envers les enfants, l'adaptation de la charge de travail des intervenant-e-s aux besoins réels des enfants et des familles ainsi que le délestage des tâches administratives afin de leur permettre de se consacrer à leur clientèle. Le développement d'une intervention judiciaire collaborative, participative et adaptée promet également d'améliorer la vie des enfants en établissant un meilleur arrimage entre le clinique et le judiciaire.

« Il faut sortir d'une vision comptable des services publics pour mettre en place des mesures innovantes au profit des enfants et des familles. La pression statistique, la reddition de compte à outrance et les compressions budgétaires doivent cesser pour mettre fin à l'exode des salarié-e-s en protection de la jeunesse. Au contraire, il faut redonner envie aux gens de s'investir dans cette mission cruciale de notre réseau public en valorisant leurs professions et en leur donnant l'autonomie professionnelle requise pour accomplir leur mandat », poursuit Andrée Poirier.

L'APTS s'engage à talonner François Legault, Lionel Carmant et la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, afin que les recommandations avancées par la CSDEPJ soient concrétisées dans les meilleurs délais. L'organisation syndicale représentant près de 10 000 intervenant-e-s en protection de la jeunesse rappelle également que, malgré toutes ces propositions prometteuses, les services jeunesse risquent toujours d'être noyés dans les mégastructures que sont les CISSS et les CIUSSS, dont la centralisation s'est révélée nuisible pour l'offre de services aux familles du Québec.

« Hier, le premier ministre nous a dit qu'il avait été suffisamment patient après 18 mois de négociations. Nous lui répondons que ce sont les enfants vulnérables du Québec qui ont été très patient-e-s, attendant depuis des années que le gouvernement veuille bien se donner les ressources nécessaires pour leur offrir des services à la hauteur de leurs besoins. C'est vrai autant en première ligne qu'en protection de la jeunesse. Les familles du Québec peuvent compter sur l'APTS pour veiller au grain et faire pression sur les ministres responsables jusqu'à ce que les recommandations soient mises en place. Ces propositions sont trop importantes pour être « tablettées », faute de volonté politique », conclut la présidente de l'APTS.